

6ème vague du baromètre des métiers de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit

**Focus sur l'égalité femmes - hommes :
enjeux et initiatives**

L'égalité femmes-hommes : enjeux et initiatives dans la Branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit (volet thématique du Baromètre)

Note méthodologique : élaboré par l'Observatoire des métiers de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit (OMECA) depuis 2014, le baromètre des métiers combine une enquête téléphonique semestrielle auprès d'un panel représentatif de 300 cabinets et l'analyse de données Emploi-Formation fournies par l'OPCO Atlas et la statistique publique (Dares, INSEE, ACOSS...). La présente vague a été réalisée sur la base d'une enquête menée entre le 2 au 21 novembre 2023 et d'une analyse réalisée par BVA People Consulting et son partenaire Olecio.

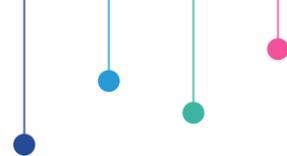


L'égalité homme-femme : un enjeu qui fait son chemin au sein de la Branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit

Avec une branche marquée par une nette surreprésentation des femmes (67%) et une part significativement plus élevée chez les employés (54%) que chez les cadres (22%), l'égalité professionnelle entre femmes et hommes est un enjeu qui fait son chemin. La moitié des cabinets interrogés déclare avoir connaissance de l'accord signé par la branche sur l'égalité professionnelle (52%). Pour les structures de 50 à 249 salariés, cette part monte à 62% ; elle est également plus élevée pour les cabinets situés en dehors de l'Île-de-France (57%).

Outre le télétravail, de nombreuses actions déployées par les cabinets en faveur de l'égalité femmes-hommes

Interrogés sur les mesures déployées en faveur de l'égalité professionnelle, les cabinets sont près de 7 sur 10 (68%) à mettre en avant la mise en place du télétravail au sein de leur cabinet, en tant qu'organisation favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.



Si l'adoption de cette mesure s'inscrit dans l'évolution générale des modes de travail, d'autres mesures ciblées sur l'amélioration de l'égalité femmes-hommes ont également été mises en place par une majorité de cabinets :

- L'organisation de formations accessibles aux salariés ayant des contraintes familiales (59%) ;
- Un recrutement favorisant la mixité des profils (57%) ;
- Des modalités de promotion professionnelle favorisant la promotion des femmes à des postes à responsabilité (55%) ;
- La réalisation d'un entretien professionnel au retour de congé maternité ou de congé parental (52%) ;
- La réduction des écarts de rémunération entre hommes et femmes (49%).

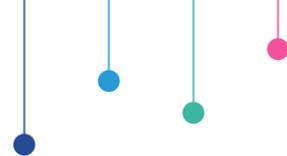
Une part importante d'entreprises de la Branche travaille également à la prévention des agissements sexistes et du harcèlement sexuel au travail (41%) ou communique sur l'état de la rémunération comparée entre femmes et hommes (32%).

Pour structurer leur démarche globale, 3 entreprises sur 10 ont réalisé un diagnostic et un plan d'actions sur l'égalité professionnelle (30%) et 2 sur 10 ont signé un accord dédié (21%).

Pour la moitié des cabinets, un accompagnement par la Branche professionnelle et l'OPCO Atlas serait souhaitable pour améliorer l'égalité femme-homme

L'identification de pistes d'amélioration de l'égalité femme-homme ne ressort pas spontanément pour près de 8 cabinets sur 10. Pour les autres, les enjeux concernent avant l'égalité vie privée-professionnelle, la part des femmes parmi les experts comptables et l'égalité de rémunération par tranche d'âge et catégorie de poste équivalent.

Près de la moitié (48%) des cabinets expriment au moins une attente d'accompagnement vis-à-vis de la Branche professionnelle et de l'OPCO Atlas en matière d'égalité professionnelle.



Dans le détail, un tiers d'entre eux (35%) estime que la diffusion d'un guide pratique sur l'égalité professionnelle serait une initiative pertinente. La veille réglementaire et le partage des retours d'expériences de cabinets répondent également à des attentes exprimées par un quart des cabinets.

L'Observatoire des Métiers de l'Expertise comptable, du Commissariat aux comptes et de l'Audit (OMECA) a été créé le 16 janvier 2008 par les organisations syndicales d'employeurs (ECF et IFEC) et de salariés (CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et la CGT-FO) dans le but de :

- *Réaliser des travaux d'analyse et de préconisation sur les changements qui affectent ou sont susceptibles d'affecter de manière quantitative ou qualitative les emplois, notamment en termes de contenu et d'exigence de compétences,*
- *Mettre en œuvre à cet effet les moyens nécessaires à la collecte et à l'analyse des informations quantitatives et qualitatives permettant d'identifier et de mesurer les évolutions des métiers répertoriés dans ce secteur d'activité, ainsi que des compétences et formations nécessaires à leur exercice.*

Les publications de l'OMECA sont disponibles sur le site www.metierscomptabilite.fr